

Les prestations du présent contrat respectent l'ensemble des obligations liées aux contrats « solidaires et responsables » fixées à l'article L.871-1 du Code de la Sécurité sociale et ses textes d'application. Les remboursements sont limités aux frais réels engagés et le cas échéant aux prix limites de vente et dans la limite des planchers et plafonds du contrat responsable. Dans le tableau des garanties, les prestations sont exprimées soit en pourcentage, soit en forfait. Les prestations exprimées en pourcentage s'appliquent à la base de remboursement fixée par la Sécurité sociale et incluent le remboursement du régime obligatoire. La participation forfaitaire, les franchises médicales et les pénalités en cas de non-respect du parcours de soins coordonnés sont laissées à la charge du patient. L'ensemble des forfaits est appliqué par année civile et par bénéficiaire sauf mention contraire.

	Sécurité sociale incluse sauf forfait				
	EODMI	Non responsable			
	FORM'1	RENFORM'1	RENFORM'2		
HOSPITALISATION ⁽¹⁾					
Forfait journalier hospitalier	100% FR	-	-		
Honoraires secteur conventionné DPTAM / NON DPTAM	100% BR / 100% BR	+ 70% BR / + 70% BR	+ 100% BR / + 100% BR		
Frais de séjour secteur conventionné	100% BR	-	-		
Chambre particulière (Forfait nuit)*	20.0	+30€	+50€		
Chambre particulière (Forfait ambulatoire - non cumulable avec le forfait nuit)*	30€	-	-		
*Limitation durée : médecine / soins de suite / psychiatrie	90/60/30 jours	90/60/30 jours	90/60/30 jours		
Frais accompagnant (par jour)	15€	-	+20€		
Forfait de 24 € sur les actes dits lourds > 120 €	FR	-	-		
Forfait Patient Urgences	FR	-	-		
Transport	100% BR	-	-		
SOINS COURANTS					
Honoraires médicaux					
Consultations et visites : généralistes DPTAM / NON DPTAM	100% BR / 100% BR	+ 50% BR / + 50% BR	+ 75% BR / + 75% BR		
Consultations et visites : spécialistes DPTAM / NON DPTAM	100% BR / 100% BR	- / + 70% BR	-/+100% BR		
Radiologie, actes de spécialité, de chirurgie, actes techniques médicaux DPTAM / NON DPTAM	100% BR / 100% BR	+ 70% BR / + 70% BR	+ 100% BR / + 100% B		
Honoraires paramédicaux : infirmier, kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, masseur-kinésithérapeute	100% BR	-	-		
Psychologue remboursé par le RO ⁽²⁾	100% BR	100% BR	100% BR		
Analyses et examens de laboratoire	100% BR	-	-		
Médicaments					
Médicaments remboursés à 65% et 30%	100% BR	-	-		
Médicaments remboursés à 15%	-	-	-		
Médicaments et préparations magistrales prescrits et non remboursés par le RO	-	+ 30 € / an	+40 € / an		
Matériel médical remboursé par le RO					
Petit et grand appareillage (hors aides auditives)	100% BR	-	-		
OPTIQUE					
Un équipement (monture + 2 verres)					

Un équipement (monture + 2 verres)

Le renouvellement de la prise en charge de l'équipement s'effectue tous les 2 ans, sauf pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue (renouvellement annuel). La période de 2 ans (ou 1 an) s'apprécie à compter de la dernière facturation de l'équipement ayant fait l'objet d'une prise en charge de la Sécurité sociale, conformément à l'article L.165-1 du Code de la Sécurité sociale. Les montures sont limitées à 30 € en Classe A et 100 € en Classe B. La grille optique (définition des verres unifocaux, progressifs et progressifs avec importante correction) et les conditions de renouvellement sont détaillées dans le Règlement mutualiste.

Panier de soins 100% Santé - Équipement Classe A y compris prestation d'adaptation de la correction, prestations d'appairage et autres suppléments dans la limite des Prix Limites de Vente (PLV)

Monture	Aucun reste à charge	-	-			
Verres	Aucun reste à charge	Aucun reste à charge -				
Panier de soins libre - Équipement Classe B						
Monture	50€	+50€	+ 100 €			
2 verres unifocaux	50€	+ 50 €	+ 100 €			
1 verre unifocal + 1 verre progressif ou progressif avec importante correction	100€	+50€	+ 100 €			
2 verres progressifs ou progressifs avec importante correction	150€	+ 100 €	+150€			
Prestation d'adaptation de la correction visuelle	100% BR	-	-			
Autres suppléments (prisme, système antiptosis, verres iséiconiques, verres à filtre)	100% BR	-	-			
Équipements mixtes (Monture Classe A + Verres Classe B) ou (Monture Classe B + Verre	s Classe A)					
Équipement de Classe A	100% FR (dans la limite des PLV)	-	-			
Équipement de Classe B	Se reporter aux forfaits « Panier de soins libre - Équipement Classe B »	-	-			
Autres prestations optiques						
Lentilles correctrices remboursées par le RO (3)	100% BR	-	-			
Lentilles correctrices non remboursées par le RO	-	-	-			
Chirurgie réfractive	-	+ 50 € / œil /an	+ 150 € / œil /an			

Sécurité sociale incluse sauf forfait

Non responsable

	FORMU	Non res	onsable		
	FORM'I	RENFORM'1	RENFORM'2		
DENTAIRE					
Soins dentaires (tarif opposable)	100% BR	-	-		
Panier de soins 100% Santé - Prothèses dentaires dans la limite des Prix Limites de Vente (PLV)	Aucun reste à charge	-	-		
Panier de soins modéré - Prise en charge selon les prestations définies ci-dessous dans la li	mite des PLV pour le panier	modéré			
Autres prothèses dentaires remboursées par le RO	100% BR	-	+ 50% BR		
Panier de soins libre - Prise en charge selon les prestations définies ci-dessous	'				
Inlay onlay	100% BR	-	-		
Autres prothèses dentaires remboursées par le RO	100% BR	-	+ 100% BR		
Orthodontie remboursée par le RO	100% BR	-	+ 100% BR		
Implants (limitée à 3 / an)	-	+ 100 € / implant	+ 200 € / implant		
Plafond dentaire (hors soins, panier de soins 100% santé et actes non remboursés par le RO)	-	-	2 000 € / an		
AIDES AUDITIVES					
séance tous les 6 mois au-delà de la première année. Lors de ces séances, l'audioproth nécessaires. Les aides auditives de Classe II sont limitées à 1700 € par oreille (hors pre					
Panier de soins 100% Santé - dans la limite des Prix Limites de Vente (PLV)			T		
Aides auditives de Classe I	Aucun reste à charge	-	-		
Panier de soins libre			I		
Aides auditives de Classe II remboursées par le RO	100% BR	-	-		
Piles et accessoires remboursés par le RO	100% BR	-	-		
PRÉVENTION					
Diététicien, ostéopathe, homéopathe, médecin-acupuncteur, chiropracteur, pédicure-podologue $^{(S)}$; étiopathe $^{(6)}$; hypnothérapeute $^{(7)}$	15 € / séance 3 séances / an	-	+ 10 € / séance		
Cures Thermales prises en charge par le RO					
Frais d'établissement et d'honoraires	100% BR	-	-		
Frais de transport et d'hébergement	-	+ 100 € / an	+ 100 € / an		
Vaccin anti-grippe	20 € / an	-	-		
Actes de prévention remboursés par le RO	100% BR	-	-		
GARANTIES +					
Allocation obsèques (délai de carence de 9 mois)					
	500€	-	-		
Participation activités sportives ou intellectuelles	500 € 35 € / an, limitée à 2 bénéficiaires par contrat	-	-		
·	35 € / an, limitée à 2	-	-		
Participation activités sportives ou intellectuelles	35 € / an, limitée à 2	-	-		
Participation activités sportives ou intellectuelles SERVICES	35 € / an, limitée à 2 bénéficiaires par contrat	-	-		
Participation activités sportives ou intellectuelles SERVICES Assistance	35 € / an, limitée à 2 bénéficiaires par contrat oui	-			
Participation activités sportives ou intellectuelles SERVICES Assistance Tiers Payant	35 € / an, limitée à 2 bénéficiaires par contrat oui oui	- - -	-		
Participation activités sportives ou intellectuelles SERVICES Assistance Tiers Payant Téléconsultation: contacter un médecin 24h/24, 7j/7	35 € / an, limitée à 2 bénéficiaires par contrat oui oui	- - -	-		

BR: Base de remboursement - **RO**: Régime Obligatoire - **FR**: Frais Réels - **DPTAM**: les Dispositifs de Pratique Tarifaire Maîtrisée (CAS, OPTAM, OPTAM-CO et tout autre dispositif) ayant pour objet l'encadrement des dépassements d'honoraires des professionnels de santé conventionnés - **Verres unifocaux**: verres simples. **Verres progressifs**: verres complexes. **Verres progressifs avec importante correction**: verres très complexes - **Tarif opposable**: Base tarifaire retenue par le régime obligatoire comme base de remboursement.

Panier de soins modéré: Pour le dentaire, actes auxquels des prix limites de vente, par le dentiste, fixés par voie réglementaire, sont applicables. Pas d'obligation d'une prise en charge intégrale. Remboursement sur la base du tarif de la Sécurité sociale et du niveau de prestations prévu au contrat. Possible reste à charge suivant le niveau de couverture.

Panier de soins libre: Pour le dentaire, possibilité de choisir librement les techniques et matériaux les plus sophistiqués sans que le dentiste ne soit obligé de respecter des prix limites de vente. Pas d'obligation d'une prise en charge intégrale. Remboursement sur la base du tarif de la Sécurité sociale et du niveau de prestations prévu au contrat. Possible reste à charge élevé suivant le niveau de couverture.

- (1) Hospitalisation: Les longs séjours (unités de soins pour long séjour) et les établissements médico-sociaux (maisons d'accueil spécialisées et EPHAD par exemples) sont exclus.
- (2) Prise en charge des psychologues conventionnés au dispositif « MonPsy ». Plus d'informations sur : https://monpsy.sante.gouv.fr
- (3) Prise en charge à minima à hauteur de 100% BR.
- (4) Au-delà du plafond, les actes remboursés par le RO seront pris en charge à hauteur de 100% BR.
- (5) Pour des actes réalisés par un praticien disposant d'un numéro ADELI dans la discipline ou un médecin disposant d'une orientation particulière à la discipline.
- (6) Pour des actes réalisés par un étiopathe enregistré au répertoire national des étiopathes.
- (7) Pour des actes réalisés par un professionnel de santé détenant un numéro ADELI voire RPPS ayant suivi une formation complémentaire pour cette discipline.
- (8) Suivi et accompagnement sur une durée maximum de 2 ans, hors régimes spéciaux.

Les cotisations sont fonction du régime d'assurance obligatoire, de la composition familiale et de l'âge des bénéficiaires. L'âge est déterminé par différence de millésime. Gratuité à partir du 3° enfant.





Ces exemples sont à titre informatif et n'ont pas de valeur contractuelle. Les calculs réalisés sont effectués au regard des informations connues à ce jour.

RÉGIME GÉNÉRAL				FORM'I		RENFORM'1 Non responsable		RENFORM'2 Non responsable	
Contrat d'assurance santé responsable (2)	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) ⁽³⁾	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge
HOSPITALISATION									
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20,00 € (15,00 € en service psychiatrique)	0,00€	0,00€	20,00 € (15,00 € en service psychiatrique)	0,00€				
Chambre particulière (sur demande du patient)	Non connu	Non remboursée	0,00€	30,00€	Selon frais engagés	30,00€	Selon frais engagés	50,00€	Selon frais engagé
Séjours avec actes lourds - L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais	de séjour, alors que le	urs honoraires sont fa	acturés séparément d	ans le secteur privé					
Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte, en secteur privé									
Frais de séjour	Différent selon publ								
Frais de séjour en secteur privé	835,60€	835,60€	811,60€	24,00€	0,00€				
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements mait	risés							
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	434,00€	271,70 €	271,70€	0,00€	162,30€	162,30€	0,00€	162,30€	0,00€
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres								
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	473,00€	271,70€	271,70€	0,00€	201,30 €	190,19€	11,11 €	201,30€	0,00€
Séjours sans actes lourds - L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais d	de séjour, alors que le	urs honoraires sont fa	ncturés séparément d	ans le secteur privé					
Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans, en hôpit	al public								
Frais de séjour	Différent selon publ	lic/privé							
Frais de séjour en secteur public	3 541,00 €	3 541,00 €	2 832,80 €	708,20€	0,00€				
SOINS COURANTS									
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention								
Consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	30,00€	30,00€	19,00€	9,00€	2,00€	F	Renfort mais montant d	e prise en charge atte	int
Consultation pédiatre pour un enfant de 2 à 6 ans	35,00€	35,00€	24,50€	10,50€	0,00€				
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie)	37,00€	37,00€	23,90€	11,10€	2,00€				
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements mait	risés							
Consultation pédiatre pour enfant de moins de 6 ans	50,00€	35,00€	24,50€	10,50€	15,00€				
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie)	54,00€	37,00€	23,90€	11,10€	19,00€				
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres								
Consultation pédiatre pour un enfant de 2 à 16 ans	62,00€	23,00€	16,10 €	6,90€	39,00€	23,00€	22,90€	29,90€	16,00€
$Consultation\ m\'edecin\ sp\'ecialiste\ pour\ un\ patient\ de\ plus\ de\ 18\ ans\ (gyn\'ecologie,\ obst\'etrique,\ ophtalmologie,\ dermatologie\)$	67,00€	23,00€	14,10€	6,90€	46,00€	23,00€	29,90€	29,90€	23,00€
Matériel médical	Prix moyen national								
Achat d'une paire de béquilles	26,18€	24,40 €	14,64€	9,76 €	1,78€				

RÉGIME GÉNÉRAL	ÉGIME GÉNÉRAL			FORM'I		RENFORM'I Non responsable		RENFORM'2 Non responsable	
Contrat d'assurance santé responsable (2)	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) ⁽³⁾	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge
DENTAIRE									
Soins et prothèses 100% santé (dans la limite des prix limites de vente)	Prix limites de vente	2							
Pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires	500,00€	120,00€	72,00€	428,00€	0,00€				
Soins (hors 100% santé)	Tarif de convention								
Détartrage	43,38€	43,38 €	26,05€	17,35 €	0,00€				
Prothèses (hors 100% santé)	Prix moyen national								
Couronne céramo-métallique sur molaires	557,00€	120,00€	72,00€	48,00€	437,00€			168,00€	317,00€
Orthodontie (moins de 16 ans)	Prix moyen national								
Traitement par semestre (6 max)	707,00€	193,50€	193,50€	0,00€	513,50€			193,50€	320,00€
OPTIQUE									
Équipement 100% santé - Classe A (dans la limite des prix limites de vente)	Prix limites de vente	2							
Verres simples et monture	42,50 € / verre Monture : 30,00 €	12,75 € / verre Monture : 9,00 €	20,70€	94,30€	0,00€				
Verres progressifs et monture	90,00 € / verre Monture : 30,00 €	27,00 € / verre Monture : 9,00 €	37,80€	172,20€	0,00€				
Équipement hors 100% santé - Classe B	Prix moyen national								
Verres simples et monture	110,00 € / verre Monture : 146,00 €	0,05 € / verre Monture : 0,05 €	0,09€	100,00€	265,91€	100,00€	165,91€	191,97€	73,94€
Verres progressifs et monture	243,00 € / verre Monture : 146,00 €	0,05 € / verre Monture : 0,05 €	0,09€	200,00€	431,91 €	150,00€	281,91 €	245,97€	185,94€
Lentilles (non remboursées par le RO)	Prix moyen national								
Forfait annuel	Non connu	Non remboursé	0,00€	0,00€	Selon frais engagés				
Chirurgie réfractive	Prix moyen national								
Opération corrective de la myopie	Non connu	Non remboursée	0,00€	0,00€	Selon frais engagés	50,00€	Selon frais engagés	150,00€	Selon frais engagés
AIDES AUDITIVES									
Équipement 100% santé (dans la limite des prix limites de vente)	Prix limites de vente	2							
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950,00€	400,00€	240,00€	710,00€	0,00€				
Équipement hors 100% santé	Prix moyen nationa								
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	1 582,00 €	400,00€	240,00€	160,00€	1 182,00 €				

RO: Régime Obligatoire

- (1) Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.
- (2) Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la réglementation, notamment des minimums de remboursement ainsi que des interdictions de prises en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.

 (3) La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un pourcentage de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contactuels qui seuls engagent l'organisme complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance maladie complémentaire santé édicté par l'UNOCAM (https://unocam.fr/ressources/documents-a-telecharger/).





Achat d'une paire de béquilles

Ces exemples sont à titre informatif et n'ont pas de valeur contractuelle. Les calculs réalisés sont effectués au regard des informations connues à ce jour.

26,18€

24,40€

RÉGIME ALSACE-MOSELLE				FORM'I		RENFORM'1 Non responsable		RENFORM'2 Non responsable	
Contrat d'assurance santé responsable (2)	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) ⁽³⁾	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge
HOSPITALISATION									
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20,00 € (15,00 € en service psychiatrique)	0,00€	20,00 € (15,00 € en service psychiatrique)	0,00€	0,00€				
Chambre particulière (sur demande du patient)	Non connu	Non remboursée	Non remboursée	30,00€	Selon frais engagés	30,00€	Selon frais engagés	50,00€	Selon frais engagés
Séjours avec actes lourds - L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais d	e séjour, alors que le	urs honoraires sont fa	acturés séparément da	ins le secteur privé					
Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte, en secteur privé									
Frais de séjour	Différent selon publ	••							
Frais de séjour en secteur privé	835,60€	835,60€	835,60€	0,00€	0,00€				
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements mait	risés							
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	434,00€	271,70€	271,70 €	0,00€	162,30€	162,30€	0,00€	162,30€	0,00€
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres								
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	473,00€	271,70€	271,70 €	0,00€	201,30€	190,19€	11,11 €	201,30€	0,00€
Séjours sans actes lourds - L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais d	e séjour, alors que le	urs honoraires sont fa	cturés séparément da	ins le secteur privé					
Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans, en hôpito	ıl public								
Frais de séjour	Différent selon publ	ic/privé							
Frais de séjour en secteur public	3 541,00 €	3 541,00 €	3 541,00 €	0,00€	0,00€				
SOINS COURANTS									
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention								
Consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	30,00€	30,00€	25,00€	3,00€	2,00€	R	enfort mais montant de	e prise en charge atte	int
Consultation pédiatre pour un enfant de 2 à 6 ans	35,00€	35,00€	31,50€	3,50€	0,00€				
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie)	37,00€	37,00€	31,30€	3,70€	2,00€				
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements mait	risés							
Consultation pédiatre pour enfant de moins de 6 ans	50,00€	35,00€	31,50€	3,50€	15,00€				
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie)	54,00€	37,00€	31,30€	3,70€	19,00€				
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres								
Consultation pédiatre pour un enfant de 2 à 16 ans	62,00€	23,00€	20,70€	2,30€	39,00€	18,40 €	22,90€	25,30€	16,00€
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie)	67,00€	23,00€	19,70€	2,30€	46,00€	18,40€	28,90€	25,30€	22,00€
	Prix moyen national								

21,96€

2,44€

1,78€

RÉGIME ALSACE-MOSELLE	GIME ALSACE-MOSELLE			FORM'I		RENFORM'1 Non responsable		RENFORM'2 Non responsable	
Contrat d'assurance santé responsable (2)	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) ⁽³⁾	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge
DENTAIRE									
Soins et prothèses 100% santé (dans la limite des prix limites de vente)	Prix limites de vente	2							
Pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires	500,00€	120,00€	108,00€	392,00€	0,00€				
Soins (hors 100% santé)	Tarif de convention								
Détartrage	43,38€	43,38 €	39,04€	4,34€	0,00€				
Prothèses (hors 100% santé)	Prix moyen national								
Couronne céramo-métallique sur molaires	557,00€	120,00€	108,00€	12,00€	437,00€			132,00€	317,00€
Orthodontie (moins de 16 ans)	Prix moyen national	l							
Traitement par semestre (6 max)	707,00€	193,50€	193,50€	0,00€	513,50€			193,50€	320,00€
OPTIQUE									
Équipement 100% santé - Classe A (dans la limite des prix limites de vente)	Prix limites de vente	•							
Verres simples et monture	42,50 € / verre Monture : 30,00 €	12,75 €/verre Monture : 9,00 €	31,05€	83,95€	0,00€				
Verres progressifs et monture	90,00 € / verre Monture : 30,00 €	27,00 €/verre Monture : 9,00 €	56,70€	153,30€	0,00€				
Équipement hors 100% santé - Classe B	Prix moyen national	l							
Verres simples et monture	110,00 € / verre Monture : 146,00 €	0,05 €/verre Monture : 0,05 €	0,14 €	100,00€	265,87 €	100,00€	165,87 €	195,96€	69,91€
Verres progressifs et monture	243,00 € / verre Monture : 146,00 €	0,05 €/verre Monture : 0,05 €	0,14€	200,00€	431,87 €	150,00€	281,87€	245,96 €	185,91€
Lentilles (non remboursées par le RO)	Prix moyen national								
Forfait annuel	Non connu	Non remboursé	0,00€	0,00€	Selon frais engagés				
Chirurgie réfractive	Prix moyen national								
Opération corrective de la myopie	Non connu	Non remboursée	0,00€	0,00€	Selon frais engagés	50,00€	Selon frais engagés	150,00€	Selon frais engagés
AIDES AUDITIVES									
Équipement 100% santé (dans la limite des prix limites de vente)	Prix limites de vente	2							
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950,00€	400,00€	360,00€	590,00€	0,00€				
Équipement hors 100% santé	Prix moyen national								
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	1 582,00 €	400,00€	360,00€	40,00€	1 182,00 €				

RO: Régime Obligatoire

- (1) Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.
- (2) Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la réglementation, notamment des minimums de remboursement ainsi que des interdictions de prises en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.

 (3) La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un pourcentage de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contactuels qui seuls engagent l'organisme complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance maladie complémentaire santé édicté par l'UNOCAM (https://unocam.fr/ressources/documents-a-telecharger/).